

« Je vous prie donc, Monsieur le Préfet, de transmettre à Monsieur
« le Ministre de l'Intérieur mon refus d'acceptation, et d'être persuadé
« que mes regrets sont encore augmentés par la pensée des relations
« multipliées que cette circonstance m'aurait fourni l'occasion d'avoir
« avec vous.

« Agréez, etc. »

Vous voyez, Monsieur le comte, que cette lettre, loin de témoigner l'éloignement qu'on me suppose pour les rapports que les fonctions de maire m'auraient mis dans le cas d'avoir avec vous, expriment au contraire mes regrets de ce que ma non-acceptation me privera de ces rapports.

Je ne pouvais, en effet, éprouver d'autres sentiments puisque les relations fréquentes que j'ai eues avec vous, à raison des différentes fonctions qui m'ont été confiées, m'ont permis d'apprécier et vos talents administratifs et votre amour du bien public. Vous savez également combien j'ai toujours eu à me louer de la bienveillance de vos procédés à mon égard. Il m'a été demandé, bien souvent, depuis quelques jours, par mes nombreux amis, pourquoi j'avais refusé la place de maire ; j'ai constamment répondu que l'altération de ma santé ne me permettait pas d'accepter.

En effet, dans mon opinion, les fonctions de maire sont des fonctions actives qui exigent, pour le bien du service, dans celui qui les remplit, une santé soutenue.

Je déplore amèrement que mon refus ait pu fournir à la malveillance et à l'esprit de parti un prétexte pour répandre des bruits, qui, par leur fausseté et leur absurdité, ne peuvent cependant atteindre l'habile administrateur, qui, comme vous, consacre sa vie et ses talents au service de son pays.

Agréz, Monsieur le comte, l'assurance des sentiments de haute estime et de parfaite considération avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué serviteur,

MOREL.